

Service instructeur
Service Eau, Epuration,
Equipements ruraux (S3E)
(PB/VB)

6^{ème} Commission - N° 2007/II - 6^e/M

Service consulté

**SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Résumé : Le rapport propose au Conseil Général d'approuver la version, en date de décembre 2006, du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable. Ce document constitue à la fois un état des lieux et un outil d'aide à la décision pour les Collectivités et le Département même s'il ne revêt pas de caractère réglementaire. Il sera complété et mis à jour en permanence, dans le cadre des partenariats d'assistance technique en matière d'alimentation en eau potable, conclus entre le Département et les Collectivités.

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable a été établi en développant des bases de données et une cartographie des ouvrages sur système d'information géographique (SIG). Les différentes bases de données créées correspondent aux captages (sources, forages, prises en rivière), à leurs périmètres de protection, aux réservoirs, aux conduites d'adduction ou de liaison intercommunales, aux principales conduites de distribution, aux stations de pompage et aux dispositifs de traitement de l'eau.

Le schéma recense les équipements existants, met en évidence les problèmes d'ordre quantitatif ou qualitatif, déjà rencontrés par les Collectivités ou à venir, et propose des solutions envisageables à court, moyen ou long terme (horizon 2020).

Le schéma se compose de deux documents :

- un document général comprenant le texte (de format A4),
- un document rassemblant l'ensemble des annexes (de format A3), à savoir :
 - les cartes de synthèse concernant les ressources en eau, les bilans quantitatif et qualitatif de l'alimentation en eau potable dans le Haut-Rhin (annexes 1 à 11),
 - les tableaux et cartes détaillés par secteurs géographiques (annexe 12).

Les principaux résultats de cette étude sont les suivants :

1. Bilan quantitatif :

Trois catégories ont été distinguées :

1.1 Besoins de pointe actuels et futurs (horizon 2020) couverts

309 Communes représentant une population de 597 429 habitants sont dans cette situation favorable.

1.2 Besoins de pointe actuels et futurs non couverts

42 Communes représentant 71 499 habitants sont déjà actuellement dans une situation critique.

1.3 Besoins de pointe actuels et futurs couverts mais besoins de pointe futurs non couverts

26 Communes représentant 39 097 habitants sont dans une situation intermédiaire, encore bonne actuellement mais susceptible d'évoluer à moyen terme vers une situation critique.

2. Bilan qualitatif :

D'après les fiches de synthèse établies par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), pour l'année 2005 :

2.1 Conformité aux normes de qualité

La qualité de l'eau distribuée a été bonne (conforme aux normes) sur l'ensemble des paramètres dans 327 Communes représentant 681 078 habitants,

2.2 Non-conformité aux normes de qualité

La qualité de l'eau distribuée a été insuffisante (non conforme aux normes) sur un ou plusieurs paramètres pour 50 Communes représentant 26 947 habitants.

3. Perspectives d'avenir :

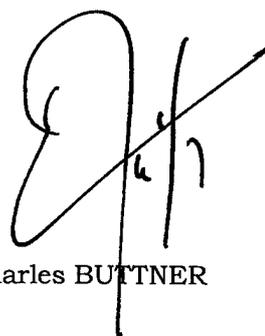
Le Schéma propose, secteur par secteur, des solutions pour améliorer l'approvisionnement en eau des Collectivités, sur les plans quantitatif et qualitatif. Les principales solutions proposées ont été élaborées en liaison avec les Collectivités concernées, notamment lors de visites réalisées par le Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP).

Le but du Schéma est de constituer un outil d'aide à la décision pour les Collectivités et le Département, sans pour autant revêtir un caractère obligatoire. Il ne constitue pas un document figé et a pour vocation à être mis à jour et complété en permanence, en particulier dans le cadre des partenariats d'assistance technique en matière d'alimentation en eau potable conclus par le Département avec les Collectivités, via le SATEP.

Le document joint au rapport représente une version du Schéma, mise à jour en décembre 2006. Ce document a également été transmis, pour avis, à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, qui l'a de fait financé partiellement via son aide au SATEP, et à la DDASS. Les remarques éventuelles de ces deux organismes seront prises en compte dans la prochaine mise à jour du Schéma.

Compte tenu de ces précisions, je vous propose d'approuver cette première version du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTNER